

Association Départementale des Pupilles de
l'Enseignement Public

SESSAD « Le Relais »



LIVRET D'ACCUEIL

1, Allée Paul Patouraux – 74 940 Annecy-Le-Vieux
tel : 04 50 23 37 73 fax : 04 50 27 80 94
contactLERELAIS@pepsmb.fr

Votre enfant vient d'être admis au SESSAD « Le Relais ».
**Ce livret vous présente le service et son fonctionnement ainsi que
les documents du contrat de séjour.**

Le SESSAD « Le Relais » est :

- **Un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile**
- **Il concerne des jeunes ayant des troubles du comportement
et du caractère**

- **Il est affilié aux dispositifs relais du département de la
Haute Savoie
(classe et internat)**

SOMMAIRE

I.	Présentation de « L'Association Des Pupilles de l'Enseignement Public » ADPEP 74.....	p4
II.	Présentation du SESSAD « Le Relais » : ses missions et le public accueilli.....	p6
III.	L'équipe du SESSAD « Le Relais ».....	p7
IV.	L'accompagnement.....	p8
	• Admission et fonctionnement	
	• Les objectifs	
	• La procédure de sortie	
V.	Le partenariat.....	p10
	• Avec la famille et le jeune	
	• Avec les dispositifs relais et les collègues	
	• Avec les partenaires extérieurs	
VI.	Le calendrier.....	p12
VII.	Les ANNEXES.....	p13
	Annexe 1 : Le contrat de séjour	
	Annexe 2 : La charte des droits et libertés	
	Annexe 3 : Schéma relationnel des collèges / Dispositifs Relais / SESSAD	
	Annexe 4 : Les Informations Pratiques	

Présentation de

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

ADPEP 74

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Savoie (ADPEP 74) a été créée en 1971. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et d'éducation de toutes les personnes ayant des besoins particuliers, en redonnant un sens au mot **solidarité**.

En 1973, afin de pallier au manque de places disponibles en section d'éducation spécialisée dans les collèges du département, l'ADPEP 74 construit à Annecy-le-Vieux un établissement appelé Centre Henri Wallon qui accueille aujourd'hui toutes les structures et services de l'association.

L'ADPEP 74 contribue à mettre en œuvre les lois de 2002 et 2005 en faveur des personnes en situation de handicap. Elle gère :

L'Institut Médico-Educatif (IME) Henri Wallon qui, sous financement ARS* (ex-DDASS) et Assurance Maladie, accueille 90 jeunes de 12 à plus de 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec des troubles associés d'ordre psychique ou psychiatrique.

L'Aide à l'Intégration Scolaire (SAIS), sous financement ARS, est un service d'aide à domicile ou sur le lieu de scolarisation de l'enfant qui accompagne une vingtaine de jeunes de 3 à 16 ans présentant des déficiences intellectuelles et psychiques et répartis dans le sud du département 74.

Le Service d'Accompagnement Familial Et Précoce (SAFEP) et le **Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS)**, sous financement ARS, est un service d'accompagnement sur les lieux de vie de jeunes déficients visuels de la naissance à 20 ans sur les départements de Savoie et Haute-Savoie.

Le Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) Le Relais, sous financement ARS, soutient des collégiens de l'ensemble du département et présentant des troubles du caractère et du comportement.

Les Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS, ex-UPI), en partenariat et sous financement du Conseil Général, l'association gère et encadre les éducateurs spécialisés qui travaillent au sein des 13 ULIS du département 74 et aide à l'intégration et à la scolarisation de collégiens en situation de handicap.

Les classes relais, en partenariat avec le Conseil Général, l'ARS et la PJJ*, l'association gère et encadre également les éducateurs spécialisés qui coordonnent le dispositif relais et accompagnent les jeunes adolescents en situation de décrochage scolaire.

La solidarité : sur ses fonds propres et en accord avec les valeurs fondatrices, l'association intervient et soutient financièrement pour des secours d'urgence (décès, séparation, difficultés sociales...) et aide les enfants dans leur scolarité et les projets de classes transplantées, de voyages scolaires et de séjours de vacances.

Membre de l'Union Régionale des PEP, l'association étend son territoire d'intervention vers la Savoie pour créer par partenariats, une association PEP des Savoie, tout en gardant son siège à Annecy-le-Vieux.

Présentation du SESSAD « Le Relais » Ses missions et le public accueilli

Le SESSAD « Le Relais » est un dispositif **d'accompagnement du soin psychique et du volet social** permettant aux jeunes des dispositifs relais qui présentent des **troubles du comportement et du caractère** d'être accompagnés de façon individuelle et/ou familiale. Ces jeunes peuvent aussi bénéficier de consultations pédopsychiatriques selon les besoins.

Nous accueillons 10 jeunes (de 12 à 18 ans) et leur famille.

Ils sont :

- + En rupture scolaire (désinvestissement scolaire / déscolarisation/ difficultés d'orientation / échec scolaire / difficultés relationnelles au sein de l'établissement scolaire....).
- + Intégrés dans les dispositifs relais d'Annecy, d'Annemasse, de Cluses ou à l'Internat de réussite éducative de Saint Jeoire.
- + Manifestant des difficultés comportementales (conflits/ repli sur soi / échec / difficultés familiales/ difficultés relationnelles.....)

L'équipe du
SESSAD « Le Relais »
qui vous accueille

Une Directrice

- Mme LOMBARD-KALFA Aline : 04.50.23.22.44

Deux médecins psychiatre

- Dr NIVON
- Dr MORIN

Une neurologue

- Dr CHAMBEL

Une psychologue clinicienne

- Mme ROLLAND Marie-Hélène : 06.80.16.63.22 / 04 50 23 22 45

Une assistante sociale

- Mme SCHAUPP Emilie : 06.80.16.63.35 / 04 50 23 22 45

Deux secrétaires

- Mme PERUS Natacha : 04 50 23 37 73
- Mme VIGLINO Nathalie : 04 50 23 37 73

Une comptable

- Mme LHOMME Valérie : 04 50 23 13 14

L'accompagnement du SESSAD « Le Relais » Admission et fonctionnement, objectifs et sortie

⇒ Admission et fonctionnement :

Après une période d'observation des jeunes au sein du dispositif relais, l'équipe proposera à certains d'entre eux une prise en charge par le SESSAD « Le Relais ». Chaque jeune « proposé » sera vu par un médecin psychiatre, par le conseiller d'orientation psychologue du collège. Une étude scolaire sera également établie ainsi qu'un diagnostic social. Ce dossier sera transmis à la Maison départemental pour le handicap (MDPH) qui statuera si le jeune et sa famille peuvent bénéficier d'une prise en charge SESSAD. La durée d'accompagnement dans ce dispositif sera donnée lors de son intégration au SESSAD « Le Relais » (la durée pouvant varier de quelques mois à une année au maximum).

Le SESSAD « Le relais » prendra alors en charge, l'accompagnement psychologique du jeune et/ou de la famille ; l'assistante sociale aura pour mission un travail de lien auprès des partenaires ayant déjà engagé une prise en charge (foyer, PJJ...) ainsi qu'un travail d'accompagnement des familles. L'assistante sociale travaille en lien étroit avec l'éducateur du dispositif relais. Un projet personnalisé pour chaque jeune sera établi.

Le travail commun sera étayé par :

- ❑ Les possibilités de rencontres ponctuelles avec un médecin psychiatre,
- ❑ Une coordination entre les différents services,
- ❑ Un secrétariat aidant au fonctionnement administratif.
- ❑ Un partenariat avec l'équipe des dispositifs relais et des collèges d'origine.

Une fois la notification de la MDPH reçue par le service, un rendez-vous avec l'ensemble de l'équipe sera fixé afin d'établir les modalités de prise en charge ainsi que l'engagement réciproque. (Contrat de Séjour / Projet Personnel Individualisé).

⇒ Objectifs :

- Evaluer les difficultés du jeune et proposer un projet individualisé,
- Conseiller et accompagner la famille,
- Soutenir l'intégration scolaire et permettre le maintien en milieu scolaire ordinaire,
- Apporter des soins psychologiques et un accompagnement social,
- Participer aux orientations.

⇒ Sortie du service

La sortie est notifiée par la MDPH et un bilan est organisé afin de faire le point de l'accompagnement. Le jeune et sa famille sont reçus par l'équipe pour une dernière réunion.

Ce rendez-vous sera l'occasion d'étudier ensemble, en tant que partenaire à parts égales quelles ont été les difficultés, les évolutions de chacun ainsi que les perspectives à venir.

Il existe une possibilité de demande de prolongation du suivi qui n'excèdera pas 6 mois. Cette demande fera l'objet d'un nouveau dossier MDPH. Une nouvelle notification de prise en charge sera donnée.

Par ailleurs, une sortie anticipée du service peut-être effectuée à la demande du service (en cas d'impossibilités à se rencontrer ou en cas de réorientation vers un autre service d'éducation spécialisée) ou à la demande de la famille. Dans tous les cas, cette décision devra faire l'objet d'un rendez-vous entre le service et la famille.

Après la sortie du service, la famille sera recontactée une fois par an durant 5 ans par téléphone ou par courrier afin d'obtenir des informations quant au devenir de leur famille et à la situation de leur enfant.

Les Partenaires du SESSAD « Le Relais » La Famille, le jeune, l'école et les partenaires « Relais »

➡ La famille et le jeune :

La famille est un partenaire privilégié qui occupe une position centrale et active. Le rôle qui lui est assigné et par lequel elle est pleinement associée à l'action menée doit être constamment réaffirmé. A ce titre, elle reçoit l'information, le soutien et l'accompagnement pour l'exercice de son rôle. Il ne s'agit pas de faire les choses à la place des parents mais de les aider à faire les choses eux-mêmes. L'équipe aide la famille à exercer ses prérogatives ; elle ne se substitue pas à elle.

Ils doivent être partie prenante de cette prise en charge ce qui nécessite une demande de leur part ainsi que l'acceptation des prises en charge :

- ✚ Ils sont invités à une réunion d'admission au siège du SESSAD « Le Relais » (à Annecy-le-Vieux).
- ✚ Ils participent à la préparation du projet individualisé et sont régulièrement informés de l'évolution de leur enfant.
- ✚ Ils peuvent être sollicités dans le cadre d'un travail thérapeutique familial.

➡ Le collège et les dispositifs relais :

Les dispositifs relais : un partenariat en étroite collaboration. Ils s'adressent aux « élèves de collège qui sont entrés dans un processus de rejet ou de difficultés d'intégration de l'institution scolaire ». Ces jeunes peuvent être accueillis temporairement dans une classe relais afin de favoriser leur resocialisation et leur re scolarisation. Les partenariats actuels sont :

- Classe relais d'Annecy
- Classe relais d'Annemasse
- Classe relais de Cluses
- L'internat de réussite éducative de Saint Jeoire

L'équipe du SESSAD peut-être invitée à des réunions de synthèse et être sollicitée en amont de la proposition d'intégration au SESSAD (avis consultatif,

premier rdv avec les familles...). Elle travaille en collaboration avec : l'assistant social, le conseiller d'orientation, le CPE, les principaux et professeurs principaux de collèges ainsi que la médecine scolaire rattachée au collège.



Les partenaires extérieurs :

- + L'ensemble des rééducateurs, EPDA...
- + les médecins,
- + les autres services (CMP, CMPP, MDA, Point Ecoute Jeunes...),
- + Les services sociaux, planning familial, PMS, ASE, MJC...
- + les services de la justice.

Les liens sont établis par chaque membre de l'équipe qui le juge nécessaire et dans le respect de la déontologie du secret professionnel.

Cependant le lien et la coordination du travail de chacun permet une prise en charge qui prend sens pour chaque famille.

Calendrier du SESSAD « Le Relais »

- Accueil du jeune et de la famille au sein du SESSAD « Le Relais »,
- Synthèse d'admission,
- Contractualisation avec la famille de la proposition de suivi,
- Construction du projet personnalisé,
- Evaluation régulière (réunion mensuelle de synthèse avec les équipes partenaires, réunion hebdomadaire avec l'équipe du SESSAD, réunion à la veille de chaque congés scolaires avec l'ensemble des partenaires dispositif relais, l'équipe du SESSAD « Le Relais » et la famille afin d'adapter le projet et de suivre l'évolution des situations,
- Bilan de fin de prise en charge.

Un bilan annuel de fonctionnement donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'activité. Le projet de service sera régulièrement réétudié afin de vérifier qu'il répond bien d'une part aux missions qu'il s'est défini et d'autre part, que ses missions sont toujours en adéquation avec l'évolution du public accueilli.

ANNEXES 1 2 3 et 4



PROPOSITION DE SUIVI PAR LE
SESSAD « LE RELAIS »

N°

Entrée
le :

Le SESSAD, structure de médiation, il fonctionne comme un espace intermédiaire garant de continuité et de cohérence autour de l'enfant. En ce sens, il est un espace de soin.

D'une part :

Le SESSAD « Le Relais »

Représenté par Mme LOMBARD-KALFA, directrice

Et d'autre Part :

Le Bénéficiaire

Mr ou Mlle.....
Né(e) le.....
A.....
Demeurant :

Ainsi que le représentant légal

Mr ou Mlle.....
Né(e) le.....
A.....
Demeurant.....
Lien de parenté.....

IL A ETE ANNONCE CE QUI SUIIT :

1. **la durée de prise en charge** au sein du SESSAD « Le relais » a été proposée pour une durée de cette durée peut-être renouvelée en fonction des situations dans la limite maximale d'une année.

Le service fonctionne selon le calendrier scolaire.

.....
.....
.....
.....
.....

4. Les conditions financières

Une prise en charge administrative des frais de « séjour », délivrée par une caisse d'assurance maladie (sécurité sociale). Sauf exception, il ne peut y avoir une double prise en charge de la sécurité sociale avec un autre service de soins.

5. Les conditions de rupture du dit projet

La rupture de mise en place du suivi peut-être demandée par la famille et discuté avec l'équipe. Aussi, le SESSAD «le Relais » peut mettre fin a l'accompagnement en cas d'impossibilité a le mettre en place ou dans le cas d'une réorientation rendant impossible le suivi.

6. Renseignement complémentaires

Collège d'origine :

Prise en charge dans le dispositif relais depuis le :

Nom du médecin traitant :

Autres suivis :

Fait à..... En triple exemplaire

Le

Pour le SESSAD « Le Relais »

Pour le Bénéficiaire

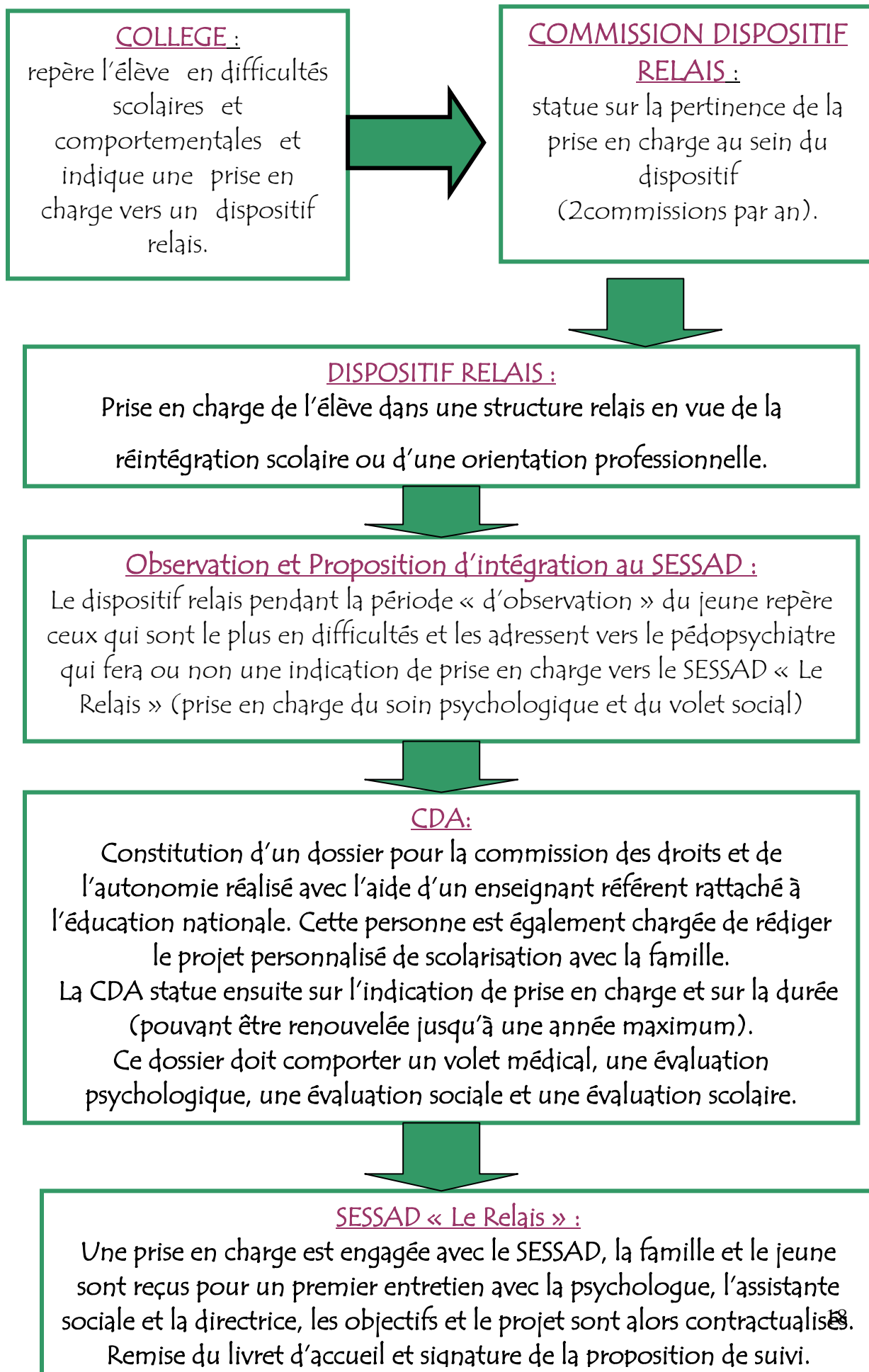
Pour le représentant légal

CHARTRE des DROITS et LIBERTES

En application de la loi 2002.2 du 01/01/2002, des articles L311.3 et L311.4 du code de l'Action Social et des familles, cette charte garantie à la personne accueillie l'exercice de ses droits et libertés par l'affirmation d'un certain nombre de droits et principes :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne accueillie.
- La non discrimination de la personne affectée d'une maladie ou d'un handicap, dans l'accès aux soins et dans l'éducation.
- Le droit au respect des liens familiaux (article 375-2 du code civil, loi du 06/06/1984, loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998)
- Le droit à la protection et au respect de la confidentialité.
- L'information de l'utilisateur sur sa prise en charge, ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement du service, sur les modalités de l'accès au dossier :
 - Loi du 12/04/2000 sur l'accès aux documents administratifs
 - Loi du 06/01/1978 informatique et libertés
 - Loi du 04/03/2002 sur le droit des malades
- La participation directe de l'utilisateur, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.
- La possibilité de renoncer par écrit à la prise en charge.

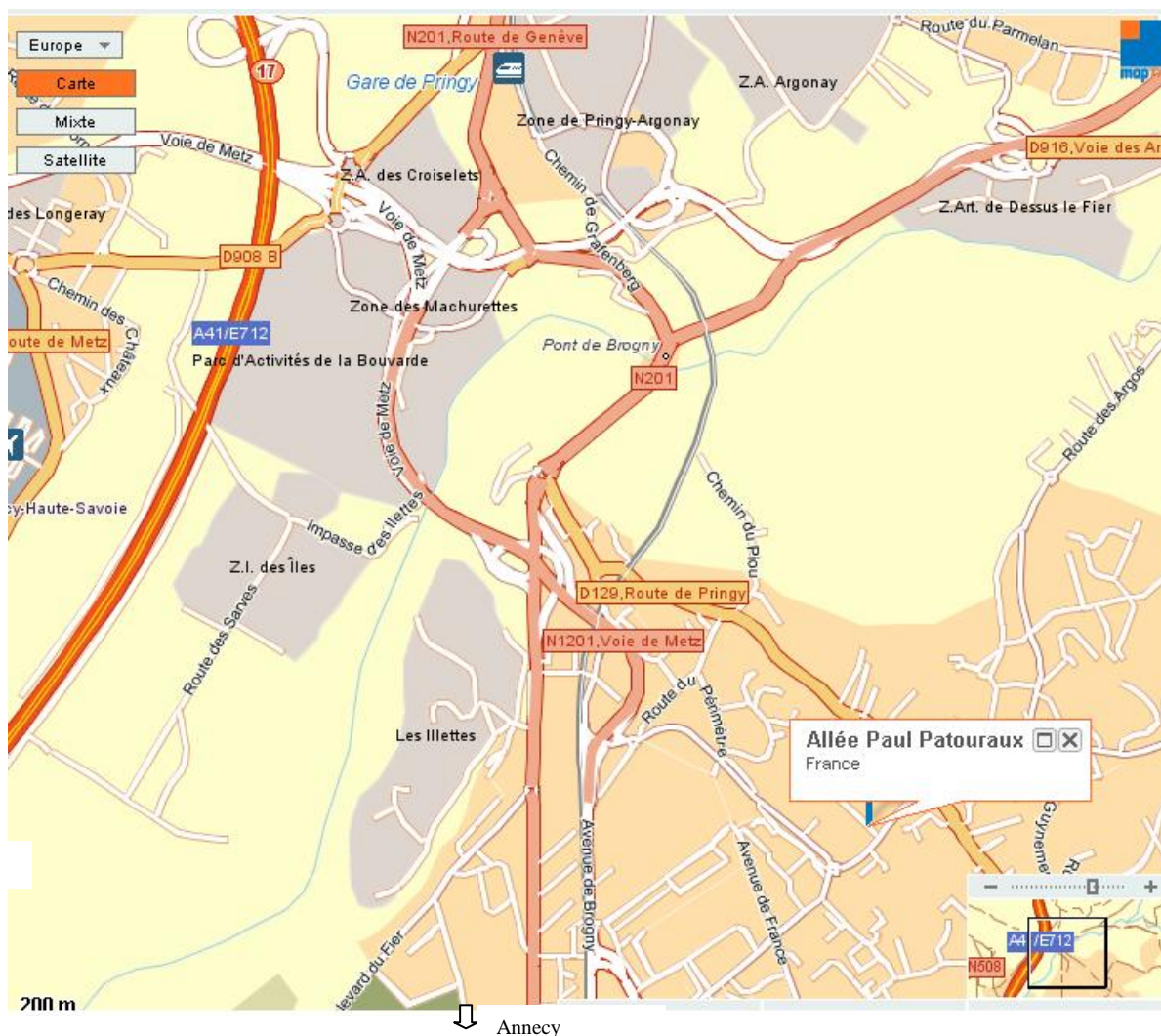
SCHEMA DE RELATION
DISPOSITIF RELAIS / SESSAD « LE RELAIS »



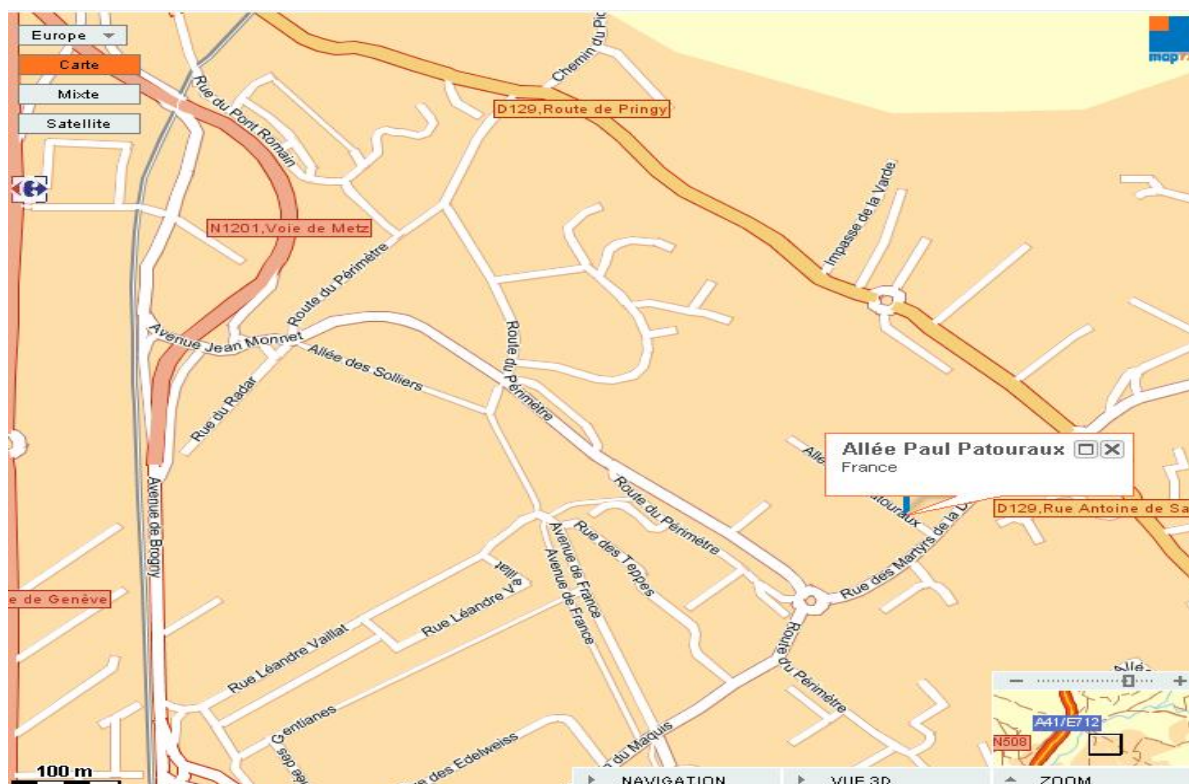
Les Informations pratiques :

Comment se rendre au SESSAD « Le Relais » ?

En voiture.....



Cran Gevrier
↑



POUR REJOINDRE LES LOCAUX DU Sessad « Le Relais », 1 allée Paul Patouraux Annecy le Vieux) :

- ↪ Sur l'autoroute A41 en direction d'Annecy, prenez la sortie 17 « Annecy Nord »
- ↪ Au 1er rond-point, prenez la 2ème sortie « Annecy / Annecy le Vieux »
- ↪ Au 2nd rond-point, prenez la 4ème sortie « Annecy-le-Vieux »
- ↪ Suivez la N1201
- ↪ Sur la voie rapide, placez-vous sur la voie de gauche en direction d'Annecy-le-Vieux. Tout de suite après, à hauteur du magasin Carrefour (se trouvant sur la droite), prenez la voie de droite et continuez tout droit.
- ↪ Dirigez-vous vers le feu de gauche.
- ↪ Continuez tout droit sur l' « avenue Jean Monet » jusqu'au rond-point
- ↪ A ce rond-point, prenez la 3ème sortie sur « la rue des Martyrs de la Déportation »
- ↪ 50m plus haut, sur votre gauche, vous accédez au Centre Wallon, allée Paul Patouraux
- ↪ Vous trouverez un parking au bout de cette allée (sur votre gauche)

BONNE ROUTE !

En bus

Ligne 4 , arrêt Evires

Par téléphone.....

Secrétariat : 04 50 23 37 73

Par Mail.....

contactLERELAIS@pepsmb.fr